



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION**

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

**Nombre de conseiller-e-s en exercice :** 33  
**Nombre de présent-e-s :** 28  
**Nombre de votant-e-s :** 33

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,  
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

### **13 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA CANALISATION DU LOURTEAU ET LA MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE : RÉVISION**

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source. Puis, par délibération en date du 8 avril 2021, l'enveloppe de cette opération a été portée à 1.030.000 €.

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme, augmenté l'enveloppe de 1.050.000 €.

Par délibération du 11 avril 2025, le Conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme et augmenté l'enveloppe de 23.500 €.

Par délibération du 10 décembre 2025, le Conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme et augmenté l'enveloppe de 35.000 €.

Les travaux sont en cours de réalisation et doivent s'achever dans le courant de l'année. Toutefois des adaptations sur des dispositifs hydrauliques ainsi que la protection d'ouvrages de visite et la sécurisation électrique de la Bâche du Bager doivent être réalisés ce qui engendre un coût supplémentaire de 50.000 € HT.

Aussi, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de cette opération d'un montant de 50.000 € HT pour la porter à 2.188.500 € HT et de revoir les crédits de paiement, savoir :

| Budget de l'eau potable<br>AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau |                |            |                   |               |  |            |
|---|----------------|------------|-------------------|---------------|--|------------|
| DEPENSES  |                |            |                   |               |  |            |
| Montant AP 31/12/2025   | Révisions 2026 | AP REVISEE | Réalisé 2021-2023 | Réalisés 2024 | Réalisés 2025  | CP 2026    |
| 2.138.500€  | 50.000€        | 2.188.500€ | 75.159,52€        | 43.369,24€    | 2.004.678,61€<br>dont<br>1.000.527,23€<br>mandatés et<br>1.004.151,38€<br>reportés | 65.292,63€ |

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 17 avril 2026,

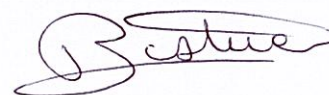
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme après révision à 2.188.500,00 €,
- **ARRÊTE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,



**Marie-Lyse BISTUÉ**



AFFICHÉ LE 05/05/2026

